FLEXOCOL TPO (CH)

Version: 172b Date de révision: 21/12/2017 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: FLEXOCOL TPO (CH)

1. 1. 1. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Etanchéité

 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA AG Härdlistrasse 1 – 2 8957 Spreitenbach

Suisse

Tél: +41 (0)56 418 59 30 Télécopie: +41 (0)56 418 59 31 Courriel: mkulinicz@soprema.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670

FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

- Liq. infl. 2 / SGH02 H225 *
- * Irr. cut. 2 / SGH07 H315 *
- * Irr. oc. 2A / SGH07 H319 *
- * STOT un. 3. / SGH07 H336 *
- * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 H411 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:







2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir a l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P370 En cas d'incendie:

P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vetements contaminés.

P364 Et les laver avant réutilisation.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu. P304 EN CAS D'INHALATION:

G.E. Conseils ® Page 1 / 6

FLEXOCOL TPO (CH)

Version: 172b Date de révision: 21/12/2017 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut

confortablement respirer.

P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 Tenir au frais.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Naphta léger (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
- N° CAS: .64742-49-0
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 50
- SGH (Système Général Harmonisé)
- SGH02 Flamme Danger Liq. infl. 2 H225
- * SGH07 Point d'exclamation Attention STOT un. 3. H336 * SGH08 Danger pour la santé
- Tox. asp. 1 H304 Irr. cut. 2 H315
- * SGH09 Environnement Tox. aq. chron. 2 H411
- · butanone; méthyléthylcétone
- N° Id: 606-002-00-3 N° CE: 201-159-0 N° CAS: 78-93-3
- Conc. (% pds): 10 < C <= 25
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 Flamme Danger Liq. infl. 2 H225
- * SGH07 Point d'exclamation Attention STOT un. 3. H336 Irr. oc. 2 H319
- Divers :

VME ppm = $200 - VME mg/m^3 = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m^3 = 900$

- · oxyde de zinc
- N° Id: 030-013-00-7 N° CE: 215-222-5 N° CAS: 1314-13-2
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 0.5
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH09 Énvironnement Attention Tox. aq. chron. 1 H410
- Divers :

VME $mg/m^3 = 5$ - VLE $mg/m^3 = 10$

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si

nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements

contaminés.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts

et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE

PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements,

vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

réversibles.

4. 2. 4. Ingestion: Donnée non disponible.

G.E. Conseils ® Page 2 / 6

FLEXOCOL TPO (CH)

Version: 172b Date de révision: 21/12/2017 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les mélanges air/gaz sont explosifs.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur / étincelles / flamme nue. Ne pas fumer. Assurer une ventilation adéquate.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable,

terre, vermiculite, terre de diatomées.

6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

particulière(s):

Etanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE

 $mg/m^3 = 900$ • oxyde de zinc : VME $mg/m^3 = 5$ - VLE $mg/m^3 = 10$

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en

Page

3

6

dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

vêtements de protection à manches longues

G.E. Conseils ®

FLEXOCOL TPO (CH)

Version: 172b Date de révision: 21/12/2017 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0,79

9. 1. 9. Viscosité: 4 700 mPa,s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Donnée non disponible.
9. 2. 2. Liposolubilité: Donnée non disponible.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Donnée non disponible.

9. 3. Autres données: VOC : 538 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucune raisonnablement prévisible.

10. 4. Conditions à éviter: Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur / étincelles / flamme nue. Ne pas fumer.

10. 5. Matières incompatibles: Aucune raisonnablement prévisible.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Donnée non disponible.

11. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

11. 2. 4. Ingestion: [CAS: 1314-13-2]:

DL50/orale/souris = 7 950 mg/kg

11. 3. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Donnée non disponible.

G.E. Conseils ® Page 4 / 6

FLEXOCOL TPO (CH)

Version: 172b Date de révision: 21/12/2017 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Donnée non disponible. 12. 4. Mobilité dans le sol: Donnée non disponible.

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Non applicable.

12. 6. Autres effets néfastes: Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les 13. 2. Emballages contaminés:

consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, 14. 1. Information(s) générale(s):

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU:

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations

ADHESIFS

14. 3. Voies terrestres (route. directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: Ш

14. 3. 3. Instructions d'emballage: LQ:5L

14. 3. 4. Code de restriction en

tunnels:

Ε

oui

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 3. Polluant marin:

14. 4. 1. Classe: 3

Ш 14. 4. 2. Groupe d'emballage:

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3 14. 5. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 6. Dangers pour l'environnement:

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

se référer aux points 8 et 13

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Réglement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010

15. 2. Évaluation de la sécurité

Non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

G.E. Conseils ® Page 6

FLEXOCOL TPO (CH)

Version: 172b Date de révision: 21/12/2017 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 1. Texte complet des phrases dont

le n° figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Historique:

02/05/2017 16. 2. 1. Date de la première édition: 16. 2. 2. Date de la révision

précédente:

21/12/2017

16. 2. 3. Date de révision: 21/12/2017 16. 2. 4. Version: 172b

16. 3. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr

G.E. Conseils ® 6 Page